

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021**

Le jeudi neuf septembre deux mil vingt et un à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de CREMEAUX, dûment convoqué le 3 septembre précédent, s'est réuni en Mairie de CREMEAUX, sous la présidence de Monsieur Didier PONCET, Maire.

PRESENTS : MMES & MM. PONCET Didier. CLEMENCON Thierry. BRUEL Laurent. LOIZZO Laurent. GARRIVIER Sandra. DUBOST Jean-Christophe. MANISSOLLE Suzanne. MAILLET-FEUGERE Aurélien. TRAVARD Georges. MICHON Irène. BOURG Elodie. CONSTANS Simon. PRAS Stéphane. SESSEGOLO Patricia.

Nbre de membres en exercice : 15 Présents : 14 Représentés : 0 Votants : 14
---

Secrétaire de Séance : M. PRAS Stéphane

Excusés : SANGLE André.

Absent : aucun

Conseillers ayant donné pouvoir : aucun

#### **ARRET DE LA REGIE DES PHOTOCOPIES**

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé d'arrêter la régie des photocopies.  
Il convient de mettre une date pour l'arrêt de cette régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la date du 17 septembre 2021 pour l'arrêt de cette régie.

Après avoir ouï et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'arrêt définitif, à compter du 17 septembre 2021, de la régie de recettes des photocopies créée par délibération du 15 2 1991.
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Charge M. le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière de St Germain Laval.

#### **ARRET DE LA REGIE DU CAMPING**

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé d'arrêter la régie du camping.  
Il convient de mettre une date pour l'arrêt de cette régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la date du 17 septembre 2021 pour l'arrêt de cette régie.

Après avoir ouï et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'arrêt définitif, à compter du 17 septembre 2021, de la régie de recettes du camping municipal créée par délibération du 15 2 1991

- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

- Charge M. le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière de St Germain Laval.

### **ARRET DE LA REGIE DES SALLES COMMUNALES**

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé d'arrêter la régie des salles communales. Il convient de mettre une date pour l'arrêt de cette régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la date du 17 septembre 2021 pour l'arrêt de cette régie.

Après avoir ouï et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'arrêt définitif, à compter du 17 septembre 2021, de la régie de recettes des salles communales (permettant également l'encaissement de prêt de barnums) créée par délibération le 4 juin 1999.

- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

- Charge M. le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière de St Germain Laval.

### **ARRET DE LA REGIE DES TABLES ET BANCS**

#### **ET DE LA REGIE D'ENCAISSEMENT DU LIVRE « Si Crèmeaux m'était conté »**

M. le Maire rappelle qu'il avait été décidé de fusionner la régie des tables et bancs avec la régie du livre « Si Crèmeaux m'était conté ».

Après réflexion, il est proposé d'arrêter totalement ces régies, à compter du 17 septembre 2021.

### **ARRET DE LA REGIE DES TABLES ET BANCS**

Après avoir ouï et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'arrêt définitif, à compter du 17 septembre 2021, de la régie de recettes des tables et bancs qui avait été mise en place par délibération du 16 avril 2015.

- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

- Charge M. le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière de St Germain Laval.

#### **ARRET DE LA REGIE D'ENCAISSEMENT DU LIVRE « Si Crèmeaux m'était conté »**

- Approuve l'arrêt définitif, à compter du 17 septembre 2021, de la régie de recettes pour l'encaissement de la vente du livre « Si Crèmeaux m'était conté » qui avait été mise en place par délibération du 24 11 2004.

- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

- Charge M. le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière de St Germain Laval.

## AVENANT NUMERO 1

### A LA CONVENTION DE TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de changer de logiciel informatique.

Afin de valider la transmission des actes par voie dématérialisée par l'intermédiaire de ce nouveau prestataire (AGEDI), il convient de conclure un avenant avec les services de la préfecture de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal mandate M. le Maire afin de signer avec la Préfecture de la Loire, l'avenant à la convention de transmission électronique des actes, prenant en compte ce nouveau prestataire (Agedi Légalité à compter du 18 octobre 2021).

### GRATUITE DES TABLES ET BANCS

#### POUR LES ASSOCIATIONS DE CREMEAUX

M. le Maire propose de mettre à disposition gratuitement les tables et bancs aux associations de Crémeaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte cette proposition.

A compter du 24 septembre 2021, les tables et bancs seront mis gratuitement à disposition des associations.

### QUESTIONS DIVERSES

. Projet de construction d'un garage accolé au magasin vival : le conseil a mandaté M. Clément Moissonier (architecte) afin d'établir un projet de permis de construire. Le garage permettra notamment d'abriter le camion/épicerie, pour une protection contre le gel et les risques de vols. Le dossier suit son cours.

. rentrée scolaire : un compte rendu est fait de la réunion de pré-rentrée organisée avec le personnel enseignant et les agents communaux, notamment concernant le protocole sanitaire en vigueur.

Concernant la cantine, l'Esat qui a réorganisé ses locaux, peut mettre à disposition une salle complémentaire dans laquelle pourront manger une partie des enfants (cela met fin au quota de 25 enfants maximum qu'il était possible d'accueillir et qui avait du être maintenu jusqu'à début juillet)

Mme la directrice se charge de réserver un créneau restant disponible au printemps 2022 pour des cours de piscine à Feurs pour les élèves de CM. Le conseil valide le devis du transporteur.

. convention de dématérialisation : le conseil valide l'avenant à la convention à signer avec les services de la préfecture pour la dématérialisation des actes (changement de prestataire, vu le changement de logiciels)

. enfouissement de lignes électriques : le SIEL propose d'enfourer des lignes électriques notamment route du forez, le long de la départementale, entre le carrefour du plany et la sortie du bourg en direction de Luré. Le conseil donne son accord de principe, des chiffrages seront communiqués, le siel subventionnant partiellement ces travaux.

. manifestations à venir :

. Foire d'automne le samedi 16 octobre

. Inauguration du city stade le samedi 23 octobre

. visite le 3 septembre de Mme la Préfète/ et des élus départementaux : dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), les élus étaient conviés sur le territoire par les responsables de la CCPU (communauté de communes du pays d'Urfé) et ont notamment visité le chantier d'extension de la maison de santé de Crémeaux

. devis remplacement luminaires au magasin vital : le conseil valide le devis de l'électricien de 3840 € ttc pour le remplacement de la totalité des réglettes d'éclairage qui sont vétustes.

. projet mairie : une étude de diagnostic (amiante) va être réalisée dans tout le bâtiment mairie-agence postale, par la société Diag Tech.

. Projet lotissement : un groupe de travail est instauré pour le suivi de cet important dossier.

Commission lotissement : D Poncet. T Clémencin. L Bruel. L Loizzo. S Manissolle.

. Illuminations de fin d'année : le conseil valide le devis d'achat d'illuminations.

. bibliothèque : le conseil valide la réouverture en octobre en respectant le protocole sanitaire en vigueur.

. prêt du broyeur à végétaux : le conseil valide le prêt du broyeur gratuitement à la commune de Chérier (à charge de revanche si notre commune a besoin ultérieurement d'un prêt de matériel)

. une réunion départementale a lieu à Renaison le 24 septembre

. adressage : cela n'a pu se faire avant l'été, les plaques de rues seront mises à l'agence postale pour un retrait contre signature.

. le sénateur Tissot a convié les élus à une réunion d'échange le 4 octobre

. le point est fait sur les travaux de voirie, il reste à exécuter les balayages.

(et également notamment prise en charge d'une place handicapée à la maison médicale sur le budget 2022, les agents assureront la peinture au sol)

. wc de l'église : des élus ont été questionnés sur les wc de l'église qui ne sont pas utilisables car en travaux. Les travaux durent plus longtemps que prévus notamment car une porte est toujours en attente de livraison (suite à erreur du fournisseur une porte a du être rendue et sera remplacée)

Il est rappelé que des wc publics sont accessibles Place des Tilleuls, tout de suite au début de l'impasse du château, cela sera indiqué par affichage.

Illuminations de fin d'année : la municipalité souhaite souligner l'aspect festif (retraite aux flambeaux avec les enfants, vente de vin chaud, brioches aux grattons, lâcher de lucioles biodégradables) En plus de l'achat de nouvelles guirlandes, les guirlandes déjà en stock seront mises. De nouvelles prises devront être installées (devis siel)

Foire d'automne : il est prévu la fabrication du cidre comme habituellement. Une association sera contactée afin d'assurer la gestion de la vente du cidre. Animation : M. Loizzo pourra faire une animation avec des chiens. Le syndicat agricole sera contacté pour la buvette.

